

Sur toutes les bibliothèques, 85 sont dans des villes de 10,000 habitants; elles emploient 1,128 des 1,397 employés de plein temps (80.7 p. 100) et comptent 75 p. 100 de toutes les dépenses. Le salaire médian payé par les bibliothèques de ville en 1951 varie comme il suit en raison de l'importance du lieu:

<i>Population de la ville</i>	<i>Bibliothèques en chef</i>	<i>Chefs de succursale ou division</i>	<i>Autres bibliothèques</i>	<i>Autres classes</i>
	\$	\$	\$	\$
Villes de 10,000 - 24,999.....	3,033	2,225	2,035	1,787
Villes de 25,000 - 99,999.....	3,875	2,590	2,068	1,950
Villes de 100,000 ou plus.....	5,000+	3,425	2,094	2,020

En plus de leur principale tâche qui consiste à prêter de la matière à lire, les bibliothèques publiques se chargent de divers services particuliers. Les bibliothèques urbaines en 1951 ont prêté plus de 90,000 films et 109,437 disques, ont donné 434 concerts et 94 expositions d'art et présenté 378 programmes radiophoniques et représentations dramatiques. Quelque 4,879 heures de récit de contes ont été consacrées aux enfants, d'habitude le samedi matin.

Bibliothèques scolaires.—Les 179 bibliothèques énumérées en 1951 renfermaient environ 7,388,000 volumes. Elles comptaient 496 employés de plein temps et 546 employés à temps partiel dont 244 avaient étudié la bibliothéconomie.

Bibliothèques gouvernementales.—En 1951, soixante bibliothèques fédérales ont déclaré 1,738,838 volumes et 34 bibliothèques provinciales, 962,332. Les bibliothèques fédérales comptaient 225 employés de plein temps et les bibliothèques provinciales, 111.

Section 5.—Le Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

C'est le ministère des Affaires extérieures qui assure la liaison entre les organismes gouvernementaux et bénévoles au Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. La participation canadienne à l'UNESCO comprend la représentation aux sessions de la Conférence générale, l'apport de conseils et de renseignements concernant les questions canadiennes au Secrétariat de l'UNESCO, la collaboration aux entreprises de l'Organisation, l'envoi de délégués aux séminaires internationaux tenus sous les auspices de l'UNESCO, l'administration au Canada des bourses d'études et de recherches et la distribution des publications de l'UNESCO.

Les conférences générales de l'UNESCO ont maintenant lieu tous les deux ans. Ces conférences étudient le progrès accompli durant les années précédentes et établissent le programme des deux prochaines années. L'éducation fondamentale et l'assistance technique sont considérées comme les plus importantes parties du programme de l'UNESCO. Dans le domaine scientifique, les recherches en vue d'améliorer les conditions de vie de l'humanité font l'objet d'une attention particulière et on encourage les mesures propres à faciliter la liaison scientifique. L'UNESCO s'efforce également d'encourager les échanges culturels, d'améliorer les moyens de communication entre les peuples et de stimuler l'échange de personnes entre les nations.